



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI DU GRAND EST AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2023 (AC01)



AU COURS DU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2023

69 800

DEMANDEURS D'EMPLOI ONT ACCÉDÉ A UN EMPLOI EN REGION GRAND EST

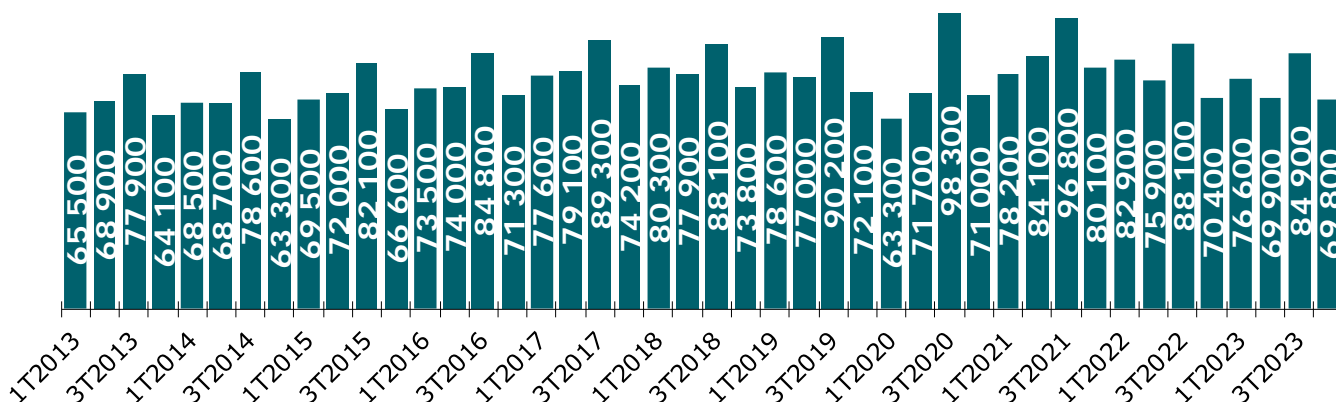
Au 4^{ème} trimestre 2023, les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi sont en recul de 0,9% par rapport au 4^{ème} trimestre 2022 dans le Grand Est.

Au cours du 4^{ème} trimestre 2023, 69 800 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, en recul de 0,9% par rapport au 4^{ème} trimestre 2022.

Sur cette même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B est en baisse de 0,1% par rapport à 2022. Ainsi, le taux mensuel moyen d'accès à l'emploi s'établit à 7,9% au 4^{ème} trimestre 2023 et celui-ci est en baisse de 0,1 point par rapport à 2022.

Par ailleurs, le nombre de reprises d'emploi connaît habituellement des fluctuations saisonnières importantes [cf. graphique 1] : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre. Cette saisonnalité a été perturbée en 2020 par le fort impact des conséquences économiques de la crise sanitaire.

GRAPHIQUE 1
NOMBRE TRIMESTRIEL DE REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de France Travail est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de France Travail (pour les emplois non-salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger). Le nombre de reprises d'emploi correspond aux nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E

Entre 2022 et 2023, le recul des reprises d'emploi concerne plus particulièrement les 50 ans et plus avec -1,6%. On constate une hausse de 2,6% chez les demandeurs âgés de moins de 25 ans. Sur ce public, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ou B est toutefois en hausse de 5,3%. Dans le même temps, les reprises d'emploi des personnes de 25 à 49 ans reculent de 0,2%.

Au 4ème trimestre 2023, 48 894 demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an (+3,4% sur un an) et 20 658 demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (-6,9%) ont connu un retour à l'emploi d'un mois ou plus.

TABLEAU 1
NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

	T4 2023	T4 2022	Evolution	Taux de reprises d'emploi moyen* au T4 2023
dont demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	15 439	15 074	+2.4%	12.6%
de 25 à 49 ans	42 487	42 560	-0.2%	8.5%
de 50 ans ou plus	11 626	11 812	-1.6%	4.7%
depuis moins d'un an	48 894	47 266	+3.4%	9.2%
depuis un an ou plus	20 658	22 180	-6.9%	6.1%
hommes	34 794	34 443	+1.0%	8.1%
femmes	34 758	35 003	-0.7%	8.0%

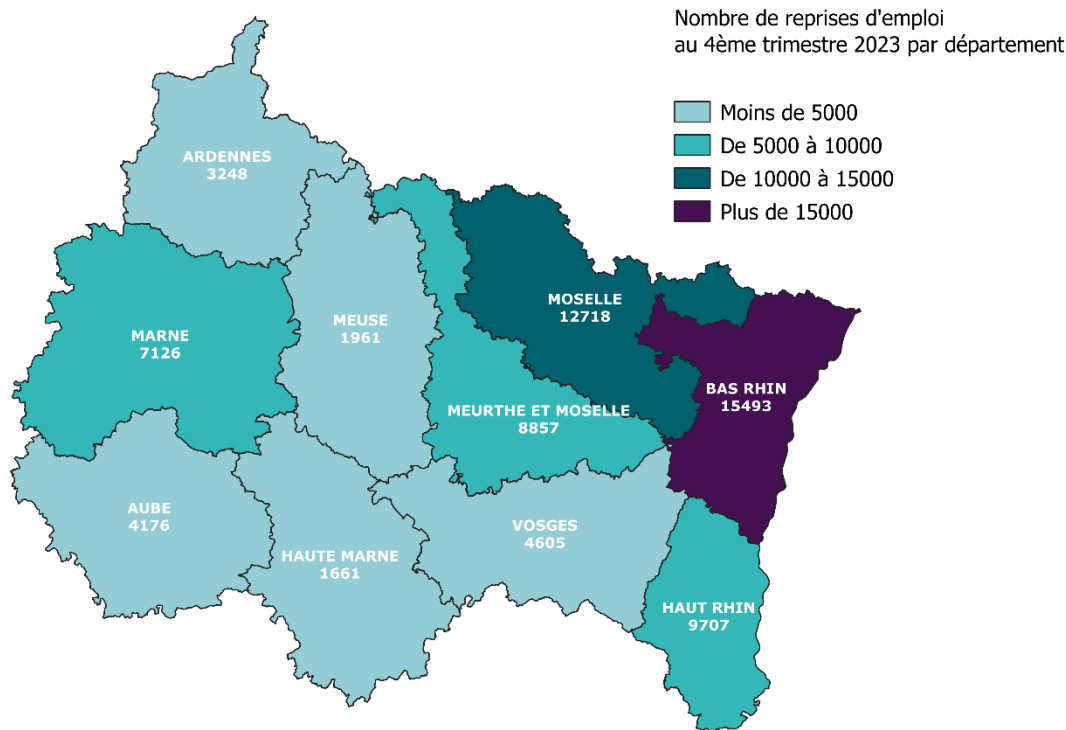
Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (France Travail) et DPAE (Acos - CCMSA) pour le calcul du nombre de retour à l'emploi. Statistique mensuelle du marché du travail (STMT, France Travail) pour le nombre de DEFM au dénominateur du taux mensuel moyen. - Données brutes, France entière
 *Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre mensuel moyen de reprises d'emploi rapporté au nombre mensuel moyen de demandeurs d'emploi en catégories A ou B sur le trimestre.

LE NOMBRE DE REPRISES AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Les départements qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 4ème trimestre 2023 sont le Bas-Rhin, la Moselle et le Haut-Rhin [cf. Carte 1].

CARTE 1

NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI AU 3EME TRIMESTRE 2023 PAR DÉPARTEMENT

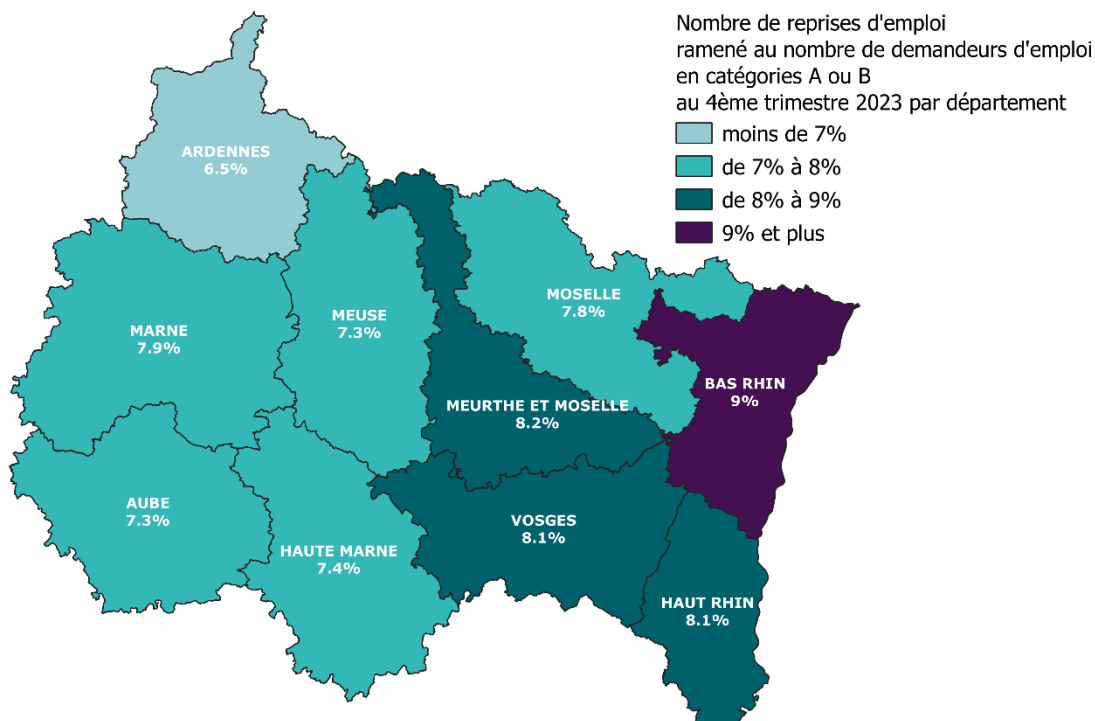


Cependant, ces départements présentent également un nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B proportionnellement élevé.

La carte 2 représente le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par département au 4^{ème} trimestre 2023, ce qui permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi. Ainsi, le taux d'accès est plus élevé dans le Bas-Rhin (9,0%) qu'ailleurs.

CARTE 2

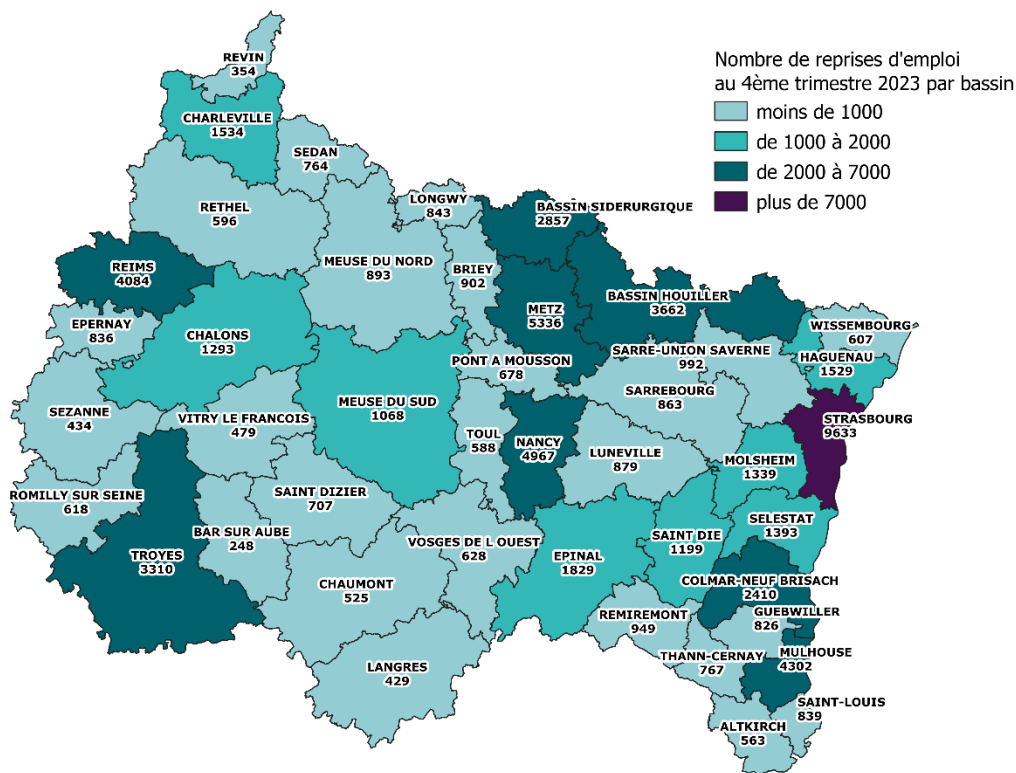
NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI RAMENÉ AU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B PAR DÉPARTEMENT AU 4EME TRIMESTRE 2023



LE NOMBRE DE REPRISES AU NIVEAU DES BASSINS

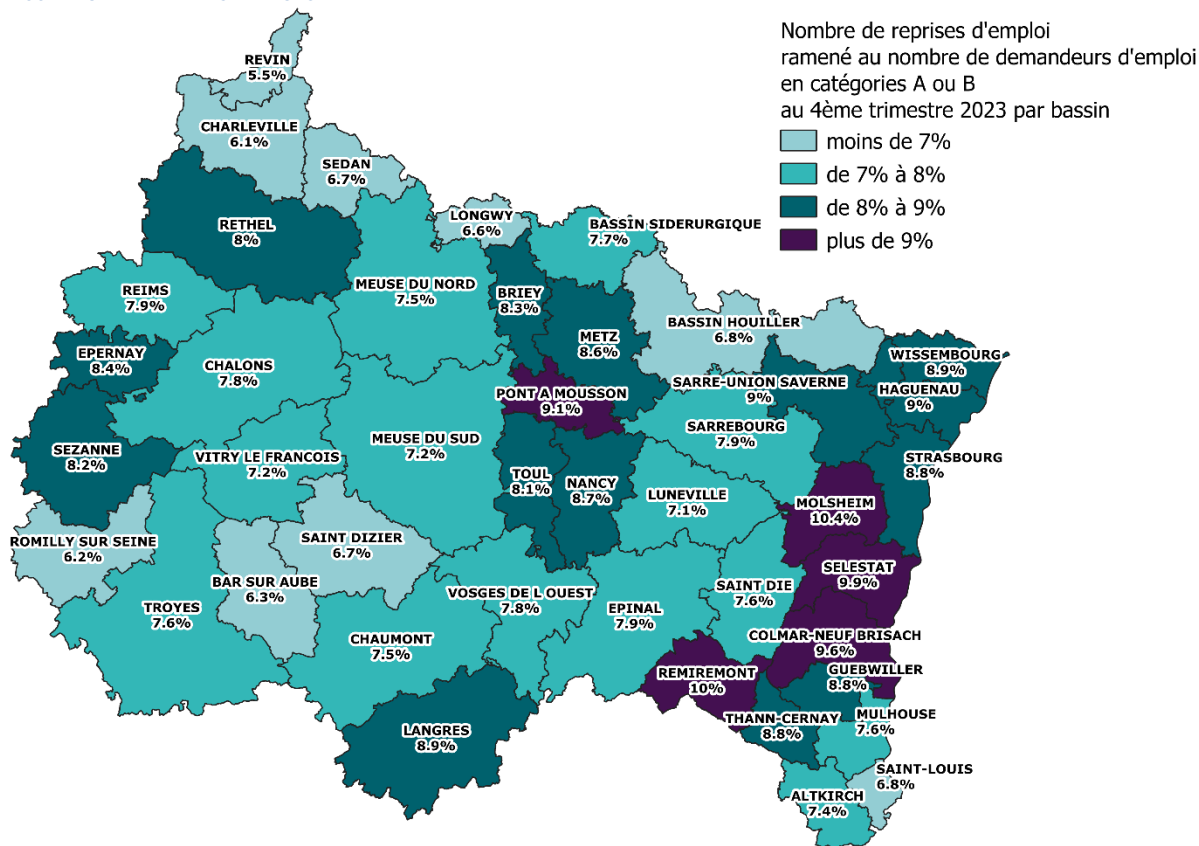
Les bassins du Grand Est qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 4^{ème} trimestre 2023 sont les bassins de Strasbourg, Metz, Nancy et Mulhouse.

CARTE 3
NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI AU 4^{ème} TRIMESTRE 2023 PAR BASSIN



Les taux de reprises d'emploi les plus importants se trouvent dans les bassins de Molsheim (10,4%), Remiremont (10,0%), Sélestat (9,9%) et Colmar (9,6%).

CARTE 4
NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI RAMENÉ AU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATEGORIES A OU B PAR BASSIN AU 4^{ème} TRIMESTRE 2023



ANNEXE 1

RÉPARTITION RÉGIONALE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

TABLEAU 2
RÉPARTITION RÉGIONALE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI AU 4EME TRIMESTRE 2022 ET 2023.

Région	4 ^e trimestre 2023			4 ^e trimestre 2022		
	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre
Auvergne-Rhône-Alpes	10,1%	126 600	418 700	10,3%	127 000	411 900
Bourgogne-Franche-Comté	8,5%	33 800	131 900	8,8%	34 600	131 300
Bretagne	9,4%	45 900	162 600	9,6%	46 200	159 600
Centre-Val de Loire	8,9%	34 600	130 000	8,9%	35 100	131 000
Corse	6,4%	3 400	17 700	6,6%	3 400	17 200
Grand Est	7,9%	69 800	293 100	8,0%	70 400	293 400
Guadeloupe	5,4%	7 700	47 600	5,3%	7 900	49 000
Guyane	4,8%	3 300	22 800	4,7%	3 000	21 800
Hauts-de-France	7,6%	85 000	370 600	7,7%	85 000	366 200
Ile de France	8,0%	178 700	742 200	8,2%	180 600	736 500
La Réunion	4,6%	17 800	130 100	4,5%	18 000	132 600
Mayotte	4,6%	2 300	16 900	3,6%	2 000	18 100
Martinique	6,0%	6 200	34 500	5,8%	6 500	37 300
Normandie	8,6%	43 000	167 000	8,8%	43 600	164 900
Nouvelle Aquitaine	8,7%	83 200	318 900	9,1%	86 100	315 500
Occitanie	7,6%	92 600	405 600	7,9%	95 200	403 400
Pays de la Loire	10,3%	55 300	179 500	10,6%	57 400	180 500
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,1%	81 800	336 700	8,3%	84 900	339 900
National	8,2%	971 000	3 926 400	8,4%	986 900	3 910 100

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (France Travail) et DPAE (AcoSS – CCMSA) pour le calcul du nombre de retour à l'emploi, STMT pour le nombre de DEFM AB.

Données brutes, France entière

ANNEXE 2

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI DU GRAND EST

TABLEAU 3

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI DU GRAND EST AU 4^{EME} TRIMESTRE 2022 ET 2023

	Nombre de reprises d'emploi			Taux de reprises d'emploi moyen* au T4 2023	Evolution de la DEFM AB moyenne (T4 2023-T4 2022)
	T4 2023	T4 2022	Evolution		
CHARLEVILLE	1 534	1 545	-0.7%	6.1%	+1.6%
RETHEL	596	644	-7.5%	8.0%	-2.1%
REVIN	354	341	+3.8%	5.5%	-5.5%
SEDAN	764	695	+9.9%	6.7%	-1.7%
ARDENNES	3 248	3 225	+0.7%	6.5%	-0.7%
TROYES	3 310	3 360	-1.5%	7.6%	-3.3%
BAR SUR AUBE	248	285	-13.0%	6.3%	-5.6%
ROMILLY SUR SEINE	618	777	-20.5%	6.2%	-4.4%
AUBE	4 176	4 422	-5.6%	7.3%	-3.6%
REIMS	4 084	4 027	+1.4%	7.9%	+1.7%
CHALONS EN CHAMPAGNE	1 293	1 295	-0.2%	7.8%	+0.9%
EPERNAY	836	869	-3.8%	8.4%	+0.7%
SEZANNE	434	408	+6.4%	8.2%	-4.6%
VITRY LE FRANCOIS	479	517	-7.4%	7.2%	-2.2%
MARNE	7 126	7 116	+0.1%	7.9%	+0.7%
CHAUMONT	525	628	-16.4%	7.5%	-3.9%
LANGRES	429	509	-15.7%	8.9%	-5.2%
SAINT DIZIER	707	795	-11.1%	6.7%	-4.0%
HAUTE MARNE	1 661	1 932	-14.0%	7.4%	-4.2%
NANCY	4 967	4 773	+4.1%	8.7%	-1.4%
PONT A MOUSSON	678	632	+7.3%	9.1%	+0.1%
TOUL	588	617	-4.7%	8.1%	+2.3%
LUNEVILLE	879	803	+9.5%	7.1%	+1.1%
LONGWY	843	796	+5.9%	6.6%	+0.6%
BRIEY	902	904	-0.2%	8.3%	-1.0%
MEURTHE ET MOSELLE	8 857	8 525	+3.9%	8.2%	-0.5%
MEUSE DU NORD	893	888	+0.6%	7.5%	-4.2%
MEUSE DU SUD	1 068	1 127	-5.2%	7.2%	-0.7%
MEUSE	1 961	2 015	-2.7%	7.3%	-2.3%
METZ	5 336	5 249	+1.7%	8.6%	-1.1%
BASSIN SIDERURGIQUE	2 857	2 795	+2.2%	7.7%	+0.1%
BASSIN HOUILLER	3 662	3 711	-1.3%	6.8%	-2.2%
SARREBOURG	863	886	-2.6%	7.9%	+2.1%
MOSELLE	12 718	12 641	+0.6%	7.8%	-1.0%
EPINAL	1 829	1 874	-2.4%	7.9%	+0.6%
VOSGES DE L OUEST	628	674	-6.8%	7.8%	-0.3%
REMIREMONT	949	932	+1.8%	10.0%	-0.8%
SAINT DIE	1 199	1 226	-2.2%	7.6%	-1.4%
VOSGES	4 605	4 706	-2.1%	8.1%	-0.3%
STRASBOURG	9 633	9 175	+5.0%	8.8%	+1.4%
HAGUENAU	1 529	1 529	+0.0%	9.0%	+1.4%
MOLSHEIM	1 339	1 358	-1.4%	10.4%	-0.5%
SARRE-UNION SAVERNE	992	1 036	-4.2%	9.0%	+1.5%
SELESTAT	1 393	1 403	-0.7%	9.9%	-2.4%
WISSEMBOURG	607	538	+12.8%	8.9%	-1.5%
BAS RHIN	15 493	15 039	+3.0%	9.0%	+0.8%
MULHOUSE	4 302	4 398	-2.2%	7.6%	+4.6%
COLMAR-NEUF BRISACH	2 410	2 400	+0.4%	9.6%	-0.0%
ALTKIRCH	563	580	-2.9%	7.4%	-1.9%
SAINT-LOUIS	839	901	-6.9%	6.8%	-1.0%
GUEBWILLER	826	832	-0.7%	8.8%	-0.4%
THANN-CERNAY	767	714	+7.4%	8.8%	+0.8%
HAUT RHIN	9 707	9 825	-1.2%	8.1%	+1.9%

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (France Travail) et DPAE (Acoess – CCMSA) pour le calcul du nombre de retour à l'emploi, STMT pour le nombre de DEFM AB.

Données brutes, Grand Est

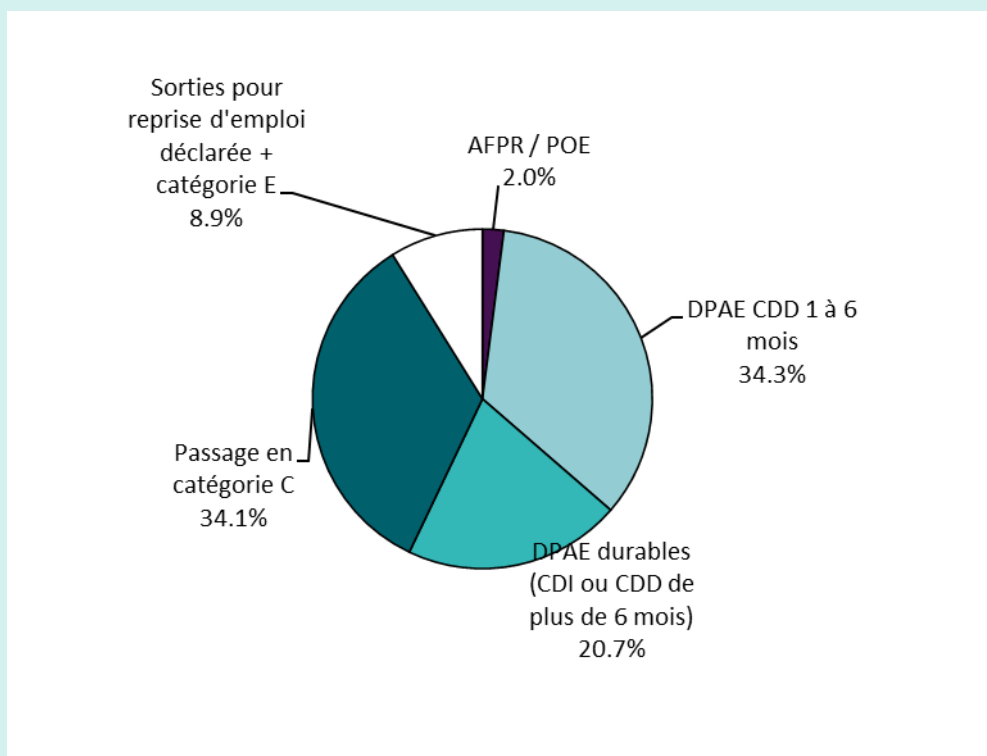
ANNEXE 3

COMPOSITION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI DU GRAND EST

Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent 55,0% des reprises d'emploi au quatrième trimestre 2023 [cf. Graphique 2].

34,1% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C et 8,9% par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E. Les passages en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle contribuent de façon très faible au nombre de reprises d'emploi (2,0%).

GRAPHIQUE 2
COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (France Travail) et DPAE (AcoSS – CCMSA).
Données brutes, Grand Est

ANNEXE 4

Les informations présentes dans le système d'information de France Travail ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à France Travail la reprise d'emploi. L'enquête annuelle réalisée par France Travail et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information consulter

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-ondicateursdares-resultats/article/les-sortants-des-listes-de-demandeurs-d-emploi-inscrits-a-pole-emploi-en-juin-119078>)

DESCRIPTION DE LA DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter

<http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n240.html>)

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

LA MESURE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de France Travail. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1
 - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprises d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

LES CATÉGORIES STATISTIQUES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- **Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- **Catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- **Catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- **Catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- **Catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Directrice de la publication
Virginie COPPENS MENAGER – Directrice de France Travail Grand Est

Réalisation
Service Statistiques, Etudes et Evaluation

France Travail Grand Est
4a, rue de la Haye
67300 Schiltigheim

WWW.POLE-EMPLOI.ORG

